



SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS

Note de présentation brève et synthétique

Budget primitif 2024

1. Cadre réglementaire

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet du SYMAT.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. Le contexte 2024 du SYMAT

Le budget 2024 a été voté le 14 mars 2024 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au service comptable du SYMAT aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 29 février 2024. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents du SYMAT ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Il est à noter que le budget primitif est présenté après le vote du compte administratif avec l'affectation des résultats.

3. Vue synthétique du budget 2024

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses (yc Restes à réaliser)	28 946 395.19€	5 497 844.10€
Recettes (yc affectation des résultats)	30 601 226.67€	8 379 494.80€
Total	59 547 621.86€	13 877 339.90€

4. Résultats de l'exercice 2023 et affectation des résultats

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - RESULTATS DE CLOTURE

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés au 31/12/2022		4 705 533,30		2 494 008,58		7 199 541,88
Opérations de l'exercice 2023	2 709 735,39	3 147 194,88	28 402 738,83	27 813 560,92	31 112 474,22	30 960 755,80
TOTAUX	2 709 735,39	7 852 728,18	28 402 738,83	30 307 569,50	31 112 474,22	38 160 297,68
Résultats de clôture au 31/12/2023		5 142 992,79		1 904 830,67		7 047 823,46
Restes à réaliser	106 423,32	2 361,00			106 423,32	2 361,00
TOTAUX	106 423,32	5 145 353,79	0,00	1 904 830,67		6 943 761,14

Résultats définitifs

EXCEDENT INVESTISSEMENT CUMULE
5 038 930,47

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE
1 904 830,67

ECRITURES D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ligne 001 Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Ligne 001 Excédent d'investissement reporté	5 142 992,79 €
Ligne 1068 Excédent fonctionnement capitalisés	0,00 €
Ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté	1 904 830,67 €
→ Restes à réaliser en dépenses à reporter	106 423,32 €
→ Restes à réaliser en recettes à reporter	2 361,00 €

5. La vue globale de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP2024	Chapitre	Libellé	BP2024
011	Charges à caractère général	€ 7 439 744,18	013	Atténuations de charges	€ 171 012,00
dont 611	Contrats prestations se services	€ 5 568 425,18	70	Prod services ventes divers	€ 750 995,00
012	Frais de personnel et assimilés	€ 5 910 404,00	dont RS	redevance spéciale	€ 697 622,00
65	Autres charges de gestion courante	€ 13 189 024,00	74	Dotations et participations	€ 27 584 628,00
dont contri SMTD65		€ 13 040 394,00	dont régularisation N-1 SMTD65		€ 938 783,00
66	Charges financières	€ 100 265,00	dont cont CATLP-CCCVA-CCHB		€ 22 572 508,00
67	Charges spécifiques	€ 15 000,00	dont soutien CITEO		€ 1 638 414,00
68	Dotations aux provisions dépréciations	€ 7 000,00	76-78	Produits financiers, reprises amortissements dépréciations prov	€ 5 032,00
TOTAL DEPENSES REELLES		€ 26 661 437,18	TOTAL RECETTES REELLES		€ 28 511 667,00
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	€ 2 284 958,01	042	Opérations d'ordre transferts entre sections	€ 184 729,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		€ 2 284 958,01	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		€ 184 729,00
023	Virement à la section d'investissement	€ -			
TOTAL		€ 28 946 395,19	TOTAL		€ 28 696 396,00
			002	Résultats reportés	€ 1 904 830,67
			TOTAL YC résultats reportés		€ 30 601 226,67

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SYMAT.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées de la contribution des adhérents (24 696 677€), la redevance spéciale (713 995€), à laquelle s'ajoutent la participation de CITEO via le SMTD65 et les recettes des Eco organismes, les régularisations du SMTD de l'année précédente en fonctionnement des tonnages réellement collectés.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 28 511 667 euros.

Les dépenses principales de fonctionnement sont la contribution au traitement des déchets (SMTD65), les salaires du personnel, les contrats et prestations de services liées essentiellement à la collecte des déchets sur une partie du territoire. On retrouve aussi les charges financières liées à la dette des provisions pour risques et charges ainsi que dans les opérations obligatoires les amortissements des biens.

Au final, le volume des recettes réelles de fonctionnement ne couvre pas les dépenses réelles. Le résultat reporté cumulé excédentaire couvre les besoins complémentaires par un autofinancement d'environ 250000€.

Les dépenses globales de fonctionnement augmentent de 2.5% par rapport au BP2023.

Les recettes globales de fonctionnement augmentent de 3.1% par rapport au BP2023 (sans l'affectation des résultats).

6. La vue globale de la section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	BP2024	Chapitre	Libellé	BP2024
20	Immobilisations incorporelles	€ 155 593,69	13	Subventions d'investissement	€ 495 737,00
21	Immobilisations corporelles	€ 2 668 685,32	16	Emprunts et dettes assimilées	€ -
23	Immobilisations en cours	€ 1 906 450,09	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		€ 495 737,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		€ 4 730 729,10	10	Fonds propres	€ 322 307,00
1068		€ -	024	Produits de cessions d'immobilisations	€ 24 500,00
TOTAL DES DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		€ 4 730 729,10	TOTAL DES DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		€ 818 044,00
16	Emprunts et dettes assimilées	€ 473 386,00	TOTAL DES RECETTES REELLES		€ 842 544,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		€ 473 386,00	040	Oprérations d'ordre à l'intérieur de la section	€ 2 284 958,01
TOTAL DES DEPENSES REELLES		€ 5 204 115,10	041	Opérations patrimoniales	€ 109 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	€ 184 729,00	021	Virement de la scetion de fonctionnement	€ -
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	€ 109 000,00	001	Excédent capitalisé	€ 5 142 992,79
TOTAL		€ 5 497 844,10	TOTAL		€ 8 379 494,80

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SYMAT à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 4 730 729.10€

La charge de la dette reste très faible à 473 386€ en baisse par rapport à 2023

Le budget d'investissement du SYMAT regroupe :

En dépenses :

- Au titre des restes à réaliser : Fourniture de bacs et colonnes enterrées ainsi que les travaux de génie civil pour l'installation, équipements des nouveaux camions du système d'identification des bacs (106 423.32€)
- Au titre des investissements nouveaux :
 - 33k€ consacrés à la définition des modalités de compensation de la zone humide identifiée sur le site d'Aureilhan afin de pouvoir adresser à la DREAL le dossier d'autorisation préalable au lancement des travaux initialement prévus sur ce terrain. Si le retour de la DREAL est positif un budget complémentaire est prévu de 46k€ (foncier et travaux)
 - 1.3 millions d'€ au titre d'une 1ère phase de travaux engagée dès cette année sur le nouveau site de Bagnères de Bigorre (ce montant comprenant 902k€ de travaux, 61k€ d'équipements et 354k€ pour le compacteur et la chargeuse),
 - 42k€ pour les études de sol en vue d'un projet d'agrandissement du site de Lourdes
 - 986k€ pour la réhabilitation de l'ISDI La Gaillette, les travaux se poursuivant en parallèle de la création de l'aire de déchets verts (a été inscrite une subvention de 80k€ du Conseil Départemental au titre du financement de la paroi cloutée),
 - 338k€ au titre de la poursuite du déploiement de la collecte des biodéchets (achats de bacs et composteurs); parallèlement seront sollicités l'ADEME et le Conseil Départemental pour le versement d'une partie des soutiens à hauteur de 250k€.
- Au titre des investissements récurrents :
 - 18k€ au titre des travaux sur le bâtiment de Lourdes (zone de stockage des bacs, installation d'une alarme),
 - 131k€ au titre des travaux d'amélioration des conditions d'exploitation des déchèteries pérennes et équipements (déchèteries d'Ibos, Lourdes, Montgaillard, Bordères et l'écocentre de Bazet),
 - 449k€ pour le renouvellement périodique du matériel roulant (Bom, poly benne, VL...),
 - 500k€ en vue d'un renouvellement d'un Evolupac pouvant effectuer le lavage des PAV, renouvellement qui n'interviendra qu'en 2025 compte tenu des délais de fabrication,
 - 477k€ pour l'acquisition de bacs, de bornes et divers équipements afin d'assurer les nouvelles dotations et la maintenance du parc existant,
 - 15k€ pour refaire le site internet du SYMAT à la suite de mises à jour,
 - 14k€ au titre de renouvellements de mobilier et matériel informatique

- En recettes :

Pas de nouvel emprunt pour 2024

L'excédent cumulé 5 142 992.79€ représente des emprunts mobilisés en anticipation pour le financement de projets qui ont été décalés du fait de contraintes techniques supplémentaires.

LE PLAN DE FINANCEMENT 2024

Pm résultat cumulé reporté

5 142 992,79 €

Pm virement au titre des amortissements

2 284 957,01 €

Subventions + FCTVA

Subvention = 249 705 € pour les Brodéchets, 80 000 € pour l'ISDI, solde 12 000 € TI sud 1 et 151 671 € dossier mise en place TCOMI secteur haute Bigotte)

818 044,00 €

Autres recettes (cessions)

24 500,00 €

Total recettes

8 270 493,80 €

Pm charge de la dette

- 473 386,00 €

Pm opérations d'ordre

- 109 000,00 €

Disponible pour les investissements de l'année

7 688 107,80 €

163% des besoins 2024

Emprunts 2024

0,00 €

Pm virement SF>SI

0,00 €

7. Les données synthétiques du budget - récapitulatif

Recettes et dépenses d'investissement :

Réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2024	:	106 423.32€
Nouveaux crédits d'équipement	:	4 624 305.78€
TOTAL	:	4 730 729.10€

- Recettes : crédits reportés 2024	:	2 361.00€
Nouveaux crédits	:	3 234 141.01€
TOTAL	:	3 236 502.01€

Principaux ratios population 148 894 habitants

Informations financières	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	179.06
Recettes réelles de fonctionnement/Population	191.49
Dépense d'équipement brut/population	31.06
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	22.17
Dépenses réelles de fonctionnement et remb de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	95.17
Dépenses d'équipement/recettes réelles de fonctionnement	16.22
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	6.49

Etat de la dette

Informations financières	Valeurs
Encours de la dette / population	38.50
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	20.11

Les remboursements de la dette (capital et intérêts) en 2024 se répartit de la manière suivante :

- 100 265€ de charges d'intérêts en baisse de 8% par rapport à 2023. La dette représente 0.38% des dépenses réelles de fonctionnement
- 473 386€ de remboursement de capital en baisse de 2.5% par rapport à 2023

Fait à Bours le 16 avril 2024

Le Président,

Rémi CARMOUZE

